

ARRETE DU MAIRE
ARR_662014

Le Maire de SERRAVAL,

Vu le Code de l'action sociale et notamment son article L 123-6 et R 123-11,

Vu la délibération DEL_05292014 en date du 10 avril 2014 fixant le nombre des membres du conseil d'administration,

Vu l'absence de propositions faites par les associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union Départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

ARRETE:

Article 1 : Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Madame Anne-Marie DEPOMMIER
- Madame Sylviane MERMILLOD
- Madame Nathalie MASSARD
- Madame Josiane GENY-DUMONT

Article 2 : Le secrétariat de mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Serraval, le 27 mai 2014.

Le Maire,
Bruno GUIDON

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le
- de sa publication le

*Le Maire,
Bruno GUIDON*